

DEPARTEMENT DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

ARRONDISSEMENT DE SAINT-NAZAIRE



DÉLIBÉRATION N°2023-072 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Le 5 juillet 2023, à dix-huit heures trente-sept minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Pont-Château, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pont-Château/Saint-Gildas-des-Bois, en session ordinaire, sous la présidence de Mme Danielle CORNET, Maire.

Convocation : le jeudi 29 juin 2023

Nombre de membres :

En exercice	33
Convoqués	33
Présents	21
Excusés	12

Présents :

Mme Danielle CORNET - Mme Sylvie MORAND - Mme Sylvie FUSELLIER - M. Philippe ROUAUD - Mme Hélène MAVÉRAUD
M. Stéphane MÉREL - Mme Muriel MAHÉ - M. Armel MOYON - M. Paul LONGATTE - Mme Eliane RENAUT - M. Christian BURLLOT
M. Jean-François GAUTIER - Mme Valérie ROSE - Mme Françoise CRAND - M. Sébastien SOURGET - Mme Magali ANDRZEJEWSKI
M. Raphaël CONDÉ JIMENEZ - Mme Souad TERRASSIN - Mme Lætitia GUTH - Mme Margareth SAMSON - Mme Sabrina DUVAL

Excusés :

M. Stéphane POILVÉ (pouvoir à Mme Sylvie MORAND)
M. Gabriel DUVAL (pouvoir à M. Christian BURLLOT)
Mme Caroline SOUFFLET (pouvoir à Mme Sylvie FUSELLIER)
M. Régis GANDON (pouvoir à M. Stéphane MÉREL)
M. Sébastien COIRRE (pouvoir à Mme Danielle CORNET)
Mme Christel NORMAND (pouvoir à M. Philippe ROUAUD)
Mme Nadège BLANCHARD (pouvoir à Mme Muriel MAHÉ)
M. Brice CLOUET (pouvoir à M. Sébastien SOURGET)
M. Erwan TANNNEAU (pouvoir à Mme Sabrina DUVAL)
M. Jonathan HERVÉ (pouvoir à Mme Hélène MAVÉRAUD)
M. André THIBAUDEAU (pouvoir à Mme Eliane RENAUT)
Mme Maddy SAVALLE (pouvoir à Mme Magali ANDRZEJEWSKI)

Secrétaire de séance :

Mme Sabrina DUVAL

Rapporteur :

Mme Danielle CORNET, Maire

Conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Service Finances

Un agent du service des Finances a sollicité la possibilité de bénéficier d'un congé de formation professionnelle à compter du mois de septembre 2023. Pour assurer son remplacement et permettre la continuité de l'activité de ce service, un appel à candidature a été organisé. A l'issue de la procédure de recrutement, un agent titulaire du grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe a été retenu. Il intégrera les services de la Ville de Pont-Château par voie de mutation le 4 septembre 2023. Afin de permettre son recrutement, il est proposé de créer un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à compter du 4 septembre 2023.

Secrétariat du pôle Technique

Un agent travaillant au sein du secrétariat du pôle Technique à temps non complet (31/35^{ème}) a sollicité la réduction de son temps de travail pour des raisons médicales. Il est proposé d'accéder à sa demande et de réduire la quotité de temps de travail associée à son poste. Ainsi, un poste d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe à temps non complet 28/35^{ème} serait créé à compter du 1^{er} septembre 2023.

Directeur des Services techniques

Un poste de Directeur des services techniques a été créé par délibération en date du 6 juillet 2022. Cette création répond au besoin de rendre le fonctionnement des différents services du Pôle Technique plus cohérent et efficace.

Suite à l'appel à candidature lancé en 2022, celle d'une ingénieure titulaire a été retenue.

Compte tenu du positionnement du Directeur des Services Techniques au sein des services de la Ville de Pont-Château, il est proposé de créer un emploi fonctionnel de Directeur Général des Services Techniques qui aura pour mission de diriger, sous l'autorité du Directeur Général des Services, les services techniques et d'en coordonner le fonctionnement. Il participera activement à la déclinaison des objectifs stratégiques de la municipalité en objectifs opérationnels.

Cet emploi fonctionnel sera occupé par un fonctionnaire de catégorie A de la filière technique, au grade d'ingénieur, qui sera placé en position de détachement sur ce poste.

Sauf demande de fin de détachement émise par l'intéressée, il pourra être mis fin au détachement sur l'emploi fonctionnel dans le respect des règles mentionnées à l'article L544-1 du Code Général de la Fonction Publique.

Service entretien des bâtiments et pôle Vie scolaire / Enfance

Depuis plusieurs années, des agents sont recrutés en qualité de contractuels pour assurer le remplacement de collègues absents (congés parentaux, disponibilité...) ou pour intervenir en renfort au sein des services entretien des bâtiments ou vie scolaire/enfance lors de périodes d'accroissement de l'activité. Ces besoins ont finalement perduré et sont devenus permanents.

Aujourd'hui, il est proposé de pérenniser la situation de ces agents et de les nommer stagiaires à compter du 14 juillet 2023 :

- 2 agents d'entretien à temps complet au service entretien/restauration
- 2 animateurs à temps complet au pôle Vie scolaire / enfance
- 1 animateur à temps non complet 30/35^{ème} au pôle Vie scolaire/enfance

Pôle AVAS

Suite à la demande de disponibilité du responsable du pôle Animations, vie associative et sports, le poste est laissé vacant. Pour pourvoir à cet emploi et assurer une continuité de l'activité du service, une candidature interne a été retenue : celle de l'adjointe au responsable du pôle.

Ainsi, pour permettre le positionnement de l'agent retenu sur un poste de catégorie A, et, conformément au Code général de la fonction publique territoriale et notamment aux articles L.352-1 et suivants, la création d'un poste d'attaché territorial à temps complet est nécessaire.

La rémunération sera déterminée en référence à la grille indiciaire d'attaché territorial et en tenant compte de l'expérience de l'agent.

DELIBÉRÉ

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

> De créer les postes suivants :

- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 4 septembre 2023
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps non complet 28/35^{ème} à compter du 1^{er} septembre 2023
- 1 emploi fonctionnel de directeur des services techniques à temps complet, à compter du 16 septembre 2023
- 2 postes d'adjoints techniques à temps complet à compter du 14 juillet 2023
- 2 postes d'adjoints d'animation à temps complet à compter du 14 juillet 2023
- 1 poste d'adjoint d'animation à temps non complet 30/35^{ème} à compter du 14 juillet 2023
- 1 poste d'attaché territorial à temps complet à compter du 11 juillet 2023

> D'inscrire au budget les crédits correspondants.

> D'autoriser Mme le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes démarches ou à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre,
A Pont-Château, le 6 juillet 2023

Le secrétaire de séance,
Sabrina DUVAL



Le Maire,
Danielle CORNET



Prénom - Nom de l'auteur : Danielle CORNET
Qualité de l'auteur : Maire

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu :

- De la transmission au contrôle de légalité le :6/07/2023.....
- De la publication ou notification le :6/07/2023.....

Le présent document peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale (6 allée de l'île Gloriette - C.S 24111-44041 NANTES CEDEX) ou par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible à partir du site internet www.telerecours.fr. Un recours gracieux pourra préalablement être réalisé dans le même délai auprès de la Mairie, place Dominique David, 44160 Pont-Château.